

**3ième Session de la Réunion des Parties Contractantes à l'Accord sur la conservation des oiseaux
d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)**
23 – 27 Octobre 2005, Dakar, Sénégal

**Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-
Eurasie**
La Haye, 15-08-1996

Etat-présent

L'Etat	Signature	Ratification ¹	Type ²	Entrée en vigueur	D/R ³
Afrique du Sud, l'	29-10-1999	01-01-2002	R	01-04-2002	Oui
Albanie, l'		20-06-2001	A	01-09-2001	Non
Allemagne, l'	15-08-1996	09-12-1998	R	01-11-1999	Oui
Belgique, la	29-10-1999				Oui
Bénin, le	26-10-1999	26-10-1999	SD	01-01-2000	Non
Bulgarie, la	05-07-1999	23-11-1999	R	01-02-2000	Oui
CE (Communauté européenne)	01-09-1997	27-07-2005	R	01-10-2005	Oui
Croatie, la		26-06-2000	A	01-09-2000	Non
Danemark, le	29-10-1999	29-10-1999	R	01-01-2000	Oui
Djibouti		31-12-2003	A	01-03-2004	Non
Égypte, l'	20-08-1997	04-03-1999	R	01-11-1999	Oui
Espagne, l'	20-02-1998	30-03-1999	R	01-11-1999	Oui
Finlande, la	03-02-1999	29-10-1999	R	01-01-2000	Oui
France, la	25-11-1998	30-09-2003	R	01-12-2003	Oui
Gambie, la	12-03-1999	12-03-1999	R	01-11-1999	Oui
Géorgie, la		28-05-2001	A	01-08-2001	Non
Ghana, le		25-07-2005	A	01-10-2005	Non
Grèce, la	14-05-1998				Oui
Guinée Équatoriale, la		03-10-2002	A	01-01-2003	Non
Guinée, la	04-03-1999	04-03-1999	SD	01-11-1999	Non
Hongrie, la		17-12-2002	A	01-03-2003	Oui
Île Maurice, l'		26-10-2000	A	01-01-2001	Non
Irlande, l'	27-08-1996	30-05-2003	R	01-08-2003	Oui
Israël		14-08-2002	A	01-11-2002	Non
Jordanie, la	12-03-1997	12-03-1997	SD	01-11-1999	Non
Kenya, le		09-03-2001	A	01-06-2001	Non
Liban, le		30-09-2002	A	01-12-2002	Non
Libye, la		31-03-2005	A	01-06-2005	Non
Lituanie, la		23-08-2004	A	01-11-2004	Non
Luxembourg, le	27-10-1997	12-09-2003	R	01-12-2003	Oui
Macédoine, l' Ancienne République Yougoslave de		01-11-1999	A	01-02-2000	Non
Mali, le	25-09-1997	18-10-1999	R	01-01-2000	Oui
Maroc, le	19-11-1997				Oui
Moldavie, la		17-01-2001	A	01-04-2001	Oui
Monaco	10-03-1999	15-06-1999	R	01-11-1999	Oui
Niger, le	27-04-1999	31-08-1999	R	01-11-1999	Oui
Nigeria, le		13-04-2004	A	01-07-2004	Non
Ouganda, l'		22-09-2000	A	01-12-2000	Non
Ouzbékistan, l'		30-01-2004	A	01-04-2004	Non
Pays-Bas, les	15-08-1996	15-08-1996	SD	01-11-1999	Non
Portugal, le		11-12-2003	A	01-03-2004	Non
République du Congo, la	30-08-1999	30-08-1999	R	01-11-1999	Oui
Roumanie, la	07-08-1998	04-07-2000	R	01-10-2000	Oui

L'Etat	Signature	Ratification ¹	Type ²	Entrée en vigueur	D/R ³
Royaume-Uni, le	23-09-1996	22-02-1999	R	01-11-1999	Oui
Sénégal, le	27-04-1999	27-04-1999	SD	01-11-1999	Non
Slovaquie, la		23-04-2001	A	01-07-2001	Oui
Slovénie, la		23-07-2003	A	01-10-2003	Non
Soudan, le	31-12-1996	31-12-1996	SD	01-11-1999	Non
Suède, la	05-10-1998	05-10-1998	SD	01-11-1999	Oui
Suisse, la	15-10-1996	15-10-1996	SD	01-11-1999	Non
Syrie, la		30-05-2003	A	01-08-2003	Non
Tanzanie, la	31-08-1999	31-08-1999	R	01-11-1999	Oui
Togo, le	02-02-1998	22-03-1999	R	01-11-1999	Oui
Ukraine, l'	16-10-1998	18-10-2002	R	01-01-2003	Oui

¹ Pour tout consentement à être lié par le traité, voir la colonne suivante

² SD=Signature (définitive), R=Ratification, acceptation, approbation ou notification, A=Adhésion, Su=Succession

³ Déclarations ou réserves

- * *Bénin, le*: Ancien Dahomey, nom changé en 1975. Indépendant de la France depuis le 01-08-1960.
- * *Croatie, la*: Depuis le 08-10-1991, après la division de la Yougoslavie.
- * *Géorgie, la*: Indépendante de l'Union soviétique depuis le 09-04-1991.
- * *Ghana, le*: Ancienne Côte-de-l'Or. Indépendant du Royaume Uni depuis le 06-03-1957.
- * *Guinée Équatoriale, la*: Ancienne Guinée Espagnole. Indépendante de l'Espagne depuis le 12-10-1968.
- * *Guinée, la*: Ancienne Guinée Française. Indépendante de la France depuis le 02-10-1958.
- * *Lituanie, la*: Indépendante de l'Union soviétique depuis le 11-03-1990. Auparavant capacité autonome de conclure des traités.
- * *Macédoine, l' Ancienne République Yougoslave de*: Depuis le 17-09-1991, après la division de la Yougoslavie.
- * *Moldavie, la*: Indépendante de l' Union soviétique depuis le 27-08-1991.
- * *Ouzbékistan, l'*: Indépendant de l'Union soviétique depuis le 01-09-1991.
- * *Slovaquie, la*: Depuis le 01-01-1993, après la division de la Tchécoslovaquie en République tchèque et Slovaquie.
- * *Slovénie, la*: Depuis le 25-06-1991, après la division de la Yougoslavie.
- * *Tanzanie, la*: Depuis le 26-04-1964, par l'union du Tanganyika et Zanzibar.
- * *Ukraine, l'*: Indépendante de l'Union soviétique depuis le 24-08-1991. Auparavant capacité autonome de conclure des traités.

Extensions

Royaume-Uni, le

Etendu(e) à	Date d'extension	Entrée en vigueur
Gibraltar	22-02-1999	01-11-1999
Guernesey	22-02-1999	01-11-1999
Île de Man, l'	22-02-1999	01-11-1999
Jersey	22-02-1999	01-11-1999
Sainte-Hélène	22-02-1999	01-11-1999

Déclarations, réserves, objections et Communications Dépositaires

AFRIQUE DU SUD, L'

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

ALLEMAGNE, L'

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

BELGIQUE, LA

Communications Dépositaires

1. Signature sous réserve de ratification.

2. Signature aussi pour "le Gouvernement de Région wallone" et "le Gouvernement de Région de Bruxelles-Capitale".

Signé pour "le Gouvernement de la Région flamande" par l'Attaché de la Communauté flamande.

BULGARIE, LA

22-11-1999

... the competent institutions for Bulgaria for the Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds are:

Ministry of Environment and Water
National Nature Protection Service
67, William Gladstone Str.
1000 Sofia, Bulgaria
tel.: 003592 84 72 62 53
fax: 003592 52 16 34

Ministry of Justice and Legal Eurointegration
Department "Legal Eurointegration and International Legal Cooperation"
1, "Slavianska" Str.
1000 Sofia, Bulgaria
tel.: 003592 988 45 89; 980 92 22
fax: 003592 980 92 23; 981 10 96.

Traduction

... les institutions compétentes pour la Bulgarie pour l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie sont:

Ministry of Environment and Water
National Nature Protection Service
67, William Gladstone Str.
1000 Sofia, Bulgaria
tel.: 003592 84 72 62 53
fax: 003592 52 16 34

Ministry of Justice and Legal Eurointegration
Department "Legal Eurointegration and International Legal Cooperation"
1, "Slavianska" Str.
1000 Sofia, Bulgaria
tel.: 003592 988 45 89; 980 92 22
fax: 003592 980 92 23; 981 10 96.

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

CE (COMMUNAUTE EUROPEENNE)

Communications Dépositaires

Signature sous réserve d'approbation.

DANEMARK, LE

Communications Dépositaires

1. Signature sous réserve d'acceptation.
2. Acceptation avec une réserve pour l'application au Groenland.

ÉGYPTE, L'

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

ESPAGNE, L'

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

FINLANDE, LA

29-10-1999

1. In accordance with Article XV and Annex 3, paragraph 2.1.2, Finland declares that the provisions contained in the said paragraph do not apply to the Åland Islands as regards two species, Velvet Scoter (*Melanitta fusca*) and Common Scoter (*Melanitta nigra*), mentioned in Table 1 column B, and the taking of these species is allowed in the Åland Islands.
2. The provisions contained in Annex 3, paragraphs 2.1.2 and 2.1.3 do not apply to those species which are subject to spring taking in the Åland Islands.
3. The provisions contained in Annex 3, paragraphs 4.1.4, endeavouring to phase out the use of lead shot, do not apply to the Åland Islands.

Traduction

1. Conformément à l'article XV et à l'annexe 3, paragraphe 2.1.2, la Finlande déclare que les dispositions de ce paragraphe ne sont pas applicables aux îles d'Åland pour ce qui concerne deux espèces, la macreuse brune (*Melanitta fusca*) et la macreuse noire (*Melanitta nigra*), inscrites à la colonne B du tableau 1, et que le prélèvement de ces espèces est autorisé dans les îles Åland.
2. Les dispositions de l'annexe 3, paragraphes 2.1.2 et 2.1.3 ne s'appliquent pas aux espèces faisant l'objet de prélèvements au printemps dans les îles d'Åland.
3. Les dispositions de l'annexe 3, paragraphe 4.1.4, visant à supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse ne s'appliquent pas aux îles d'Åland.

Communications Dépositaires

Signature sous réserve d'acceptation.

FRANCE, LA

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

GAMBIE, LA

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

GRECE, LA

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

HONGRIE, LA

17-12-2002

Reservation to the point 4.1.4. of Annex 3 (Action Plan) of the Agreement:
The Republic of Hungary reserves the right to phase out the use of lead shot for hunting in wetlands until 15 August 2005.

Traduction

Réserve au point 4.1.4. de l'Annexe 3 (Plan d'action) de l'Accord :
La République de Hongrie se réserve le droit de supprimer progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides d'ici au 15 août 2005.

IRLANDE, L'

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

LUXEMBOURG, LE

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

MALI, LE

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

MAROC, LE

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

MOLDAVIE, LA

17-01-2001

Responsible authority of the Republic of Moldova in accordance with the provisions of Article V paragraph (b) of the Agreement on the conservation of african-urasian migratory waterbirds is the Ministry of Environment and Territorial Development of the Republic of Moldova.

Postal address:

9 Cosmonautilor str.,
Chisinau, MD-2005, Republic of Moldova
phone + 373 2 22 62 73
fax + 373 2 22 07 48

Contact person: Mr. Ion Bejenaru
chief of the Section on the bio-diversity conservation and management of protected areas
e-mail: Biodiver@mediu.moldavo.md.

Traduction

Conformément aux dispositions de l'article V, paragraphe b, de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, le point de contact pour la République de Moldova est le ministère de l'Environnement et du Développement territorial de la République de Moldova.

Adresse :

9 Cosmonautilor str.,
Chisinau, MD-2005, République de Moldova
Téléphone : +373 2 22 62 73
Fax : +373 2 22 07 48

Contact : M. Ion Bejenaru
Chef de la Section Conservation de la biodiversité et Gestion des zones protégées
e-mail : biodiv@mediu.moldova.md

MONACO

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

NIGER, LE

Communications Dépositaires

Signature sous réserve d'approbation.

REPUBLIQUE DU CONGO, LA

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

ROUMANIE, LA

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

ROYAUME-UNI, LE

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

SLOVAQUIE, LA

23-04-2001

[The] Slovak Republic shall not be bound by the provisions of article 4.1.4 of the Action Plan and will not phase out the use of lead shot for hunting in wetlands.

Traduction

La République Slovaque ne sera pas liée par les dispositions de l'article 4.14 du Plan d'Action et ne supprimera pas l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides.

SUÈDE, LA

05-10-1998

... in accordance with Article V 1(a) and (b) of the Agreement Sweden hereby designates as implementing authority of the Agreement and contact point for the other Parties The Swedish National Environmental Protection Agency, (Statens naturvårdsverk), S-106 48 Stockholm, Sweden.

Tel. + 46-8-698 10 00, Fax + 46-8-20 29 25.

Traduction

...conformément à l'article V, 1(a) et (b), de l'Accord, la Suède désigne comme autorité chargée de la mise en œuvre de l'Accord et comme point de contact pour les autres parties l'Agence nationale suédoise pour la Protection de l'Environnement (Statens naturvårdsverk), S-106 48 Stockholm, Suède. Tél. + 46-8-6981000, fax +46-8-202925.

TANZANIE, LA

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

TOGO, LE

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.

UKRAINE, L'

Communications Dépositaires

Signature sous réserve de ratification.